



Le bon fonctionnement de la salle de musculation fitness n'est possible que grâce au bénévolat de ses responsables et surtout à la bonne volonté et à la discipline de chacun de ses membres. Nous allons donc tout naturellement nous plier à ces quelques exigences de base sans cela le bureau exécutif et le conseil d'administration se donneront le droit d'interdire momentanément ou définitivement l'accès à l'adhérent non respectueux de ces règles. Celui-ci ne pourra prétendre à aucun remboursement.



- ⚡ Chaque entrée dans la salle doit être prise en compte par le système d'accès par carte, il est donc obligatoire de « badger », ceci est valable également pour la sortie.  
**Attention, 1 carte = 1 entrée**
- ⚡ Les horaires devront être respectés scrupuleusement. Si vous devez prendre une douche faites le 15 minutes avant l'heure de fermeture.
- ⚡ Afin de préserver le revêtement de sol et la propreté des appareils, **veuillez vous munir de chaussures propres dédiées à la salle**, les chaussures de ville sont interdites dans la salle lors des entraînements.
- ⚡ Vous devez être en mesure de présenter votre carte d'adhérent lorsque vous êtes dans la salle d'entraînement, des contrôles sont effectués par les dirigeants. La salle est équipée d'une vidéo surveillance.
- ⚡ Par mesure d'hygiène, une serviette est obligatoire sur les bancs, machines et tapis de sol.
- ⚡ Il est interdit de s'entraîner torse nu, une tenue correcte est obligatoire.
- ⚡ Pour permettre un nettoyage régulier de la salle par le personnel du centre, le matériel doit être rangé après chaque utilisation. Aucun poids ne doit traîner sur le sol.
- ⚡ Ne posez pas les haltères ou poids à même le sol, utilisez les protections.
- ⚡ Il est formellement interdit de surcharger les machines par des poids ou haltères additionnels
- ⚡ Ne laissez pas traîner les bouteilles, papiers etc...dans la salle où dans les douches, utilisez les poubelles prévues à cet effet.
- ⚡ Toute personne en possession de produits illicites (drogues ou autres produits dopants) sera expulsée manu militari. Une plainte en justice sera déposée par l'association contre cette ou ces personnes.
- ⚡ Seules les personnes en possession de leur carte d'accès et à jour dans leur cotisation peuvent profiter des installations.
- ⚡ L'accès aux enfants de – de 16 ans n'est pas autorisé.
- ⚡ Aucun remboursement de l'abonnement n'est possible quelque soit les raisons évoquées